# Université Laurentienne

# Fonds de conférences sur la recherche

Dans le Plan de recherche stratégique (PRS), la Laurentienne a énoncé ses valeurs fondamentales qui sous-tendent la recherche, comme **l’impact intellectuel, la mobilisation, la diffusion du savoir et l’application des connaissances**. Vitrines de nouveaux résultats et d’innovations, les conférences sur la recherche et l’innovation sont d’excellentes plateformes d’échange de savoir, de réseautage, de développement de collaborations de recherche et de mobilisation des étudiants. Comme le veut le PRS, qui préconise la participation des chercheurs de la Laurentienne à des conférences internationales et nationales, grâce au soutien prévu par le Fonds de recherche de l’Université Laurentienne (FRUL), la tenue de telles conférences à la Laurentienne se traduira par de nouvelles possibilités de reconnaissance accrue, tant sur le plan national qu’international, de l’excellence des réalisations de la Laurentienne en matière de recherche et d’innovation. La Laurentienne est prête à accueillir le monde.

Consciente de l’effet mobilisateur de la recherche et de l’innovation et de ses répercussions durables sur la reconnaissance institutionnelle en accueillant des conférences en la matière, l’Université Laurentienne a établi le Fonds de conférences sur la recherche dont l’objectif est d’appuyer l’organisation des conférences nationales ou internationales sur la recherche et l’innovation qui auront lieu à Sudbury et auront un impact important sur la réputation nationale ou internationale de la Laurentienne. Les conférences doivent être organisées et dirigées par des chercheurs de la Laurentienne, et la collaboration avec d’autres établissements et organisations dans la planification ainsi que la tenue des conférences envisagées est vivement encouragée.

Les conférences nationales et internationales sur la recherche et l’innovation seront différenciées par l’étendue de la matière à traiter, les résultats et les incidences des activités d’application et de diffusion du savoir, la composition du comité organisateur, la cote scientifique des conférenciers proposés et la provenance des participants.

Les appels à participation doivent être lancés au niveau national ou international, selon le cas. La conférence envisagée devrait avoir un minimum de 50 d’inscrits anticipés. Pour être qualifiée de conférence nationale, elle doit attirer des participants et conférenciers dont un tiers, au moins, vient de l’extérieur de Sudbury. De même, pour être qualifiée de conférence internationale, elle doit attirer des participants et conférenciers dont un tiers, au moins, vient hors du Canada. Par ailleurs, l’organisation de la conférence doit mobiliser au moins cinq membres du corps professoral de la Laurentienne et le programme doit couvrir au moins une journée complète.

**Dépenses admissibles**

Les fonds reçus du Fonds de conférences sur la recherche ne sont pas censés couvrir, dans leur intégralité, les frais de participation à la conférence. En préparant une demande de soutien, les organisateurs de conférences sont priés d’indiquer les autres sources de revenus, s’il en est, y compris une projection réaliste du montant total reçu sous forme de droits d’inscription et de frais accessoires à la charge des participants. L’inscription payante est fortement encouragée; les demandeurs doivent également indiquer comment les fonds excédentaires générés par la conférence seront utilisés. Les conférences doivent avoir lieu dans les deux années à compter de la date de la demande.

**Décision**

Les décisions d’octroi de fonds, sur recommandation d’un comité d’évaluation désigné, seront prises par le vice-recteur à la recherche. Les demandes incomplètes seront écartées.

Les demandes seront évaluées en tenant des critères suivants :

* impact potentiel sur la reconnaissance nationale de la Laurentienne;
* potentiel du transfert de connaissances et aspiration à l’excellence en recherche à la Laurentienne;
* possibilité de collaboration accrue en matière de recherche et de création de réseaux;
* capacité d’attirer des conférenciers et participants d’importance, au niveau tant national qu’international, dans le domaine pertinent;
* alignement sur le Plan de recherche stratégique de l’Université;
* programme proposé, y compris les arrangements financiers, le lieu, les horaires, etc.;
* participation du PHQ.

**Financement**

* jusqu’à 10 000 $ pour une conférence nationale/régionale;
* jusqu’à 20 000 $ pour une conférence internationale.

Date limite de soumission de la demande : **8 mars**

**Instructions relatives à la soumission des demandes**

Envoyez **une demande originale dûment signée** (en annexe) au Bureau des services de recherche au L-607 de l’édifice R.D.-Parker.

Si vous avez besoin d’aide ou d’informations complémentaires, veuillez communiquer avec M. Daniel Archambault, Ph.D. ([darchambault@laurentian.ca](mailto:darchambault@laurentian.ca), au poste 3446).

**Exigences en matière de rapports**

Dans les 30 jours suivant la conférence, un résumé faisant le bilan du succès de l’événement et de l’utilisation des fonds doit être envoyé au Bureau du vice-recteur à la recherche.